

Donc, on demande à un fonctionnaire seul de faire quelque chose qui requiert l'opinion publique, une opinion informée, une comptabilité, non pas simplement devant quelqu'un qui travaille dans un bureau à Ottawa, mais une comptabilité devant les travailleurs, les gens qui sont dans la même communauté, les gens qui, peut-être, donnent les pièces pour la manufacture d'une compagnie qui a fait ses investissements, même les gens qui achètent les produits, les services créés par cet investissement, tout cela. Il y a toutes sortes de gens qui doivent avoir une connaissance, c'est cela qui est promis, je dirais aussi même les actionnaires, puisqu'il pourrait y avoir beaucoup de compagnies qui ont peut-être des actionnaires au Canada et à l'étranger. Les actionnaires canadiens surtout ont le droit de savoir exactement quelles sont les promesses qui ont été faites par la compagnie et si la compagnie remplira vraiment ses promesses.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler pour mes collègues de la Chambre le fait que dans le passé l'idée que l'information est très importante, que l'information doit être partagée avec le grand public et pas seulement restreinte aux fonctionnaires, même restreinte aux députés du Parlement, c'est quelque chose qui n'était pas de l'opinion des porte-parole du gouvernement progressiste conservateur.

L'ancien député de Peace River, par exemple, un homme qui était respecté de tous les côtés du Parlement à cause de son travail en faveur de la liberté de l'information, M. Ged Baldwin, disait en 1976, le 12 février, comme on le rapporte dans le harsard, monsieur le Président, et je cite.

[Traduction]

Il avait dit ceci:

... il est temps d'agir. Je sais qu'il y aura des divergences d'opinions à propos des détails. Nous convenons tous qu'il faut faire des exceptions. On ne peut pas demander au gouvernement de dévoiler tous les secrets. Je suis tout à fait prêt à accepter le fait qu'on ne devrait pas publier les documents de travail dont on se sert pour prendre une décision avant que la décision ne soit prise...

Nous recommandons que les négociations aient lieu en secret. Cependant, M. Baldwin avait ensuite déclaré:

Mais une fois que le gouvernement a pris une décision, il devrait donner accès à tous les documents de travail de nature concrète ou statistique dont il s'est servi afin que les députés, les membres des médias et le public puissent examiner les données sur lesquelles le gouvernement s'est fondé et déterminer si le gouvernement a pris la bonne décision.

Nous affirmons de notre côté que les promesses et les engagements des entreprises qui investissent au Canada devraient être publiés. Dans ce cas-là, il y aurait vraiment un élément vérifiable dans le processus d'examen de l'investissement étranger que propose le gouvernement. Ce ne serait pas simplement un fonctionnaire, qui a bien d'autres choses à faire, qui dirait à l'occasion: «Je me demande bien ce qui s'est passé à propos de tel investissement fait il y a trois ans; l'entreprise tient-elle ses promesses ou non?» Selon toute probabilité, aux termes de la mesure à l'étude, le fonctionnaire ne vérifierait jamais ce qu'il en est parce qu'il serait trop occupé et que l'entreprise ne serait pas obligée de présenter de rapport chaque année, comme le propose notre amendement, pour dire comment elle remplit ses engagements.

Autrement dit, nous ne croyons pas qu'une seule personne, qui s'occupe peut-être de douzaines de projets d'investissement et de bien d'autres choses, doive être chargée de s'assurer qu'une entreprise a tenu sa promesse de créer un millier d'emplois au Canada, d'acheter des pièces de rechange au

Investissement Canada—Loi

Canada, ou encore d'effectuer des recherches au Canada. C'est inadmissible, monsieur le Président. Chacun sait que les moyens de surveillance d'une personne sont limités.

Il s'agit, pour y remédier, de rendre l'information publique de sorte que s'il y a quelque chose qui cloche, les travailleurs d'une usine, les cadres moyens, la collectivité, les clients ou les fournisseurs pourront donner l'alerte. Ils pourront rappeler que telle entreprise, lorsqu'elle s'est installée à Chatham, à Ottawa, à Montmagny ou que sais-je, avait promis de créer 350 emplois et d'acheter des pièces à des fournisseurs canadiens, mais qu'elle ne tient pas ses engagements. Telle société encore, alors qu'elle s'était engagée à ce que dès 1986 environ 49 p. 100 de ses actions appartiennent à des Canadiens, n'a pas pris d'initiative en ce sens. Il est impossible de rendre de pareils comptes quand tout reste secret.

Je me rappelle fort bien que pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) nous avait promis un nouveau type de gouvernement. Nous allions avoir du changement parce qu'un grand nombre de Canadiens en avaient soupé des méthodes libérales.

Je suis heureux de constater que le député de Shefford (M. Lapierre) appuie ces amendements qui vont apporter plus de transparence, mais je déplore qu'il ait oublié de mentionner que ses collègues libéraux qui formaient le gouvernement jusqu'en septembre dernier n'ont pas modifié comme ils l'auraient dû la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en vue de nous assurer cette transparence. Nous avons maintenant l'occasion de combler les lacunes de l'ancien gouvernement. Celui qui est au pouvoir aujourd'hui s'y est engagé et il nous a promis la transparence. Nos amendements nous permettront justement de tirer enseignement de nos erreurs passées, d'exiger qu'on nous rende des comptes et de savoir à quoi nous en tenir quant au cheminement de l'investissement étranger.

• (1540)

C'est plus qu'une bonne pratique administrative. Il va falloir, pour que la direction des entreprises au Canada soit efficace, que nous apprenions à communiquer l'information aux employés. C'est faire en même temps une faveur aux investisseurs étrangers qui veulent se conduire comme de bons citoyens. Les investisseurs étrangers désireux d'être de bons citoyens sont mis dans le même sac que les sociétés qui n'ont pas ce souci. Je suis sûr qu'il y a des cas où la technologie nous est venue d'outre-frontière et que des investissements de l'extérieur ont été avantageux pour le Canada. Il y a malheureusement trop de cas où les investissements étrangers ne l'ont pas été.

Quoi qu'il en soit, quand l'entreprise remplit ses obligations en faisant du bon travail et en apportant un avantage net au Canada, il est dans son intérêt et dans le nôtre à tous que l'information soit accessible. La déclaration volontaire qui existait sous le régime de l'Agence d'examen de l'investissement étranger a conduit à la suppression totale de l'information. Il est temps d'en rendre la communication obligatoire. J'exhorte les députés ministériels, en particulier le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon), à appuyer ces amendements.